

La journée de carence au CNRS : la proposition inacceptable de la Direction

En attendant la suppression de la journée de carence au 1^{er} janvier 2014, les organisations syndicales ont demandé à la Direction du CNRS de suspendre l'application de l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances qui prévoit le non versement aux agents publics civils et militaires de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie.

Le Président du CNRS sensible aux problèmes financiers de certains agents a demandé à l'administration de réfléchir à la mise en œuvre d'une procédure permettant de rembourser tous les agents qui auraient eu des prélèvements au titre du jour de carence en 2013. La Direction propose de prélever le montant des journées de carence sur les ressources propres non affectées des laboratoires pour ensuite l'attribuer à l'action sociale. Les modalités d'information pour que les agents puissent faire une demande de prise en charge par l'action sociale, ne sont pas définies à ce jour. L'administration, pour des raisons juridiques qu'elle invoque, n'a pas eu le courage de suspendre les prélèvements en attendant 2014. Cette solution était pourtant la plus simple à mettre en place pour les mois restants.

Pour le SNTRS-CGT, la proposition de la direction n'est pas acceptable pour plusieurs raisons :

- Nous ne pouvons avoir à ce jour l'assurance que tous les agents pourront effectivement en bénéficier.
- Le prélèvement sur les ressources propres non affectées des laboratoires, n'est pas acceptable car il correspond entre autre aux prélèvements qu'effectuent les laboratoires sur les contrats afin d'abonder leurs propres budgets. Ainsi, il s'agit bien des ressources mutualisées des laboratoires qui seront impactées par cette mesure.
- Les agents ayant été ponctionnés d'une journée de carence ou plus ne sont pas tous dans les laboratoires, pourquoi amputer les ressources des laboratoires ?
- Malgré notre volonté de trouver une solution qui puisse profiter aux agents, le SNTRS-CGT votera contre la proposition de l'administration au prochain comité technique du 14 octobre. Il s'agit d'un montage « de type usine à gaz » sans que le but recherché (venir en aide aux agents) ne soit atteint !

Le SNTRS-CGT propose :

Que le CNRS abonde l'action sociale directement sur ses fonds propres. Par exemple, la masse salariale non utilisée en décembre 2013, suite au gel d'une centaine de postes réservés aux CDIisation et non pourvus devrait pouvoir servir à cela. Cependant, les journées de carence ne peuvent avoir qu'un faible impact sur le budget du CNRS, nous ne comprenons pas pourquoi la Direction veut à tout prix ponctionner les laboratoires.

Villejuif, le 11 octobre 2013